

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2018/11/05**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 5 novembre 2018 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Daniel Fradette  
M. Jean-François Gendron  
M<sup>me</sup> Louise Théorêt  
M. Michel Taillefer  
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M<sup>me</sup> Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, sont aussi présents.

M. Réjean Dumouchel, conseiller, est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2018-11-05-294**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

**2018-11-05-295**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2018 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 à 20 h soit adopté et signé.

Adoptée

**2018-11-05-296**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2018 À 18 H 30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018 à 18h30 soit adopté et signé.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

Depuis la séance du conseil du 9 octobre 2018, le conseil n'a reçu aucune correspondance.

2018-11-05-297

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, l'état comparatif des revenus et des dépenses pour le semestre s'étant terminé au 31 octobre 2018.

2018-11-05-298

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2018 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 353-2018 portant sur les modalités de publication des avis publics ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par M. Daniel Fradette, conseiller, le 24 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement adopté le 24 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 353-2018 portant sur les modalités de publication des avis publics.

Adoptée

2018-11-05-299

### ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2019 — SÉANCES ORDINAIRES

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019. Ces séances se tiendront le lundi, sauf exception, à 20 heures à la salle du conseil située au Centre municipal :

7 janvier 2019	4 février 2019	4 mars 2019
1 avril 2019	6 mai 2019	3 juin 2019
8 juillet 2019	5 août 2019	Mardi 3 septembre 2019
7 octobre 2019	4 novembre 2019	2 décembre 2019

- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

2018-11-05-300

### FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL — PÉRIODE DES FÊTES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un manuel de l'employé servant d'entente de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce manuel prévoit, au point 2.4, les modalités concernant le congé de la période des Fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2018, 12 h, au 4 janvier 2019 inclusivement ;
- Que l'information soit transmise à la population par le Stan-Info et le site Internet.

Adoptée

2018-11-05-301

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-05-07-128 – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – INSTALLATION DE DOS D'ÂNE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-05-07-128 adoptée le 7 mai 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le *règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la résolution 2018-05-07-128 soit abrogée.

Adoptée

2018-11-05-302

**SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR DEN-2018-3**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-09-04-229 autorisant de relancer l'appel d'offres relatif au service de déneigement avec opérateur ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public relatif au service de déneigement avec opérateur DEN-2018-3 publié sur SEAO le 10 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de soumissions ayant eu lieu le 5 octobre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de soumission reçue ;

**VU** l'article 40(c) du *Règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle* ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-10-24-290 adjugeant le contrat de gré à gré à l'entreprise Ferme François Paquin et fils pour le service de déneigement avec opérateur des rues publiques pour l'hiver 2018-2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que l'appel d'offres relatif au service de déneigement avec opérateur soit annulé, et ce, conformément à la loi.

Adoptée

2018-11-05-303

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-04-09-107 – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES ODEURS PROVENANT DES ÉGOUTS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-04-09-107 adoptée le 9 avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le *règlement 344-2018 portant sur la gestion contractuelle* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que la résolution 2018-04-09-107 soit abrogée.

Adoptée

2018-11-05-304

**ADJUDICATION DU CONTRAT – ANALYSES DE LABORATOIRE EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit procéder à des analyses de laboratoire de ses effluents ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été demandées et que, à la réception des soumissions, un plus bas soumissionnaire conforme s'est qualifié pour la réalisation du contrat pour l'année 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits seront prévus au budget 2019 au poste budgétaire 02 41400 419 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à Groupe Environex le contrat d'analyses de laboratoire de ses effluents d'eaux usées pour l'année 2019 pour la somme de 1 140 \$ plus les taxes applicables comme décrit à la soumission ES0131049 du 18 octobre 2018 et que ce montant soit pris au poste 02 41400 419.

Adoptée

2018-11-05-305

**RECOMMANDATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOT 5 125 712**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 5 125 712 demande l'autorisation conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire agricole* afin d'aménager une station-service avec un dépanneur sur ledit lot ;

**CONSIDÉRANT** l'article 101 de la *Loi sur la protection du territoire agricole* pour un usage autre que l'agriculture et l'usage commercial existant avant le 9 novembre 1978 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire part de ses recommandations à la CPTAQ et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;

**CONSIDÉRANT** le *règlement de zonage* 330-2018 adopté le 7 juin 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal recommande à la CPTAQ de bien vouloir accepter la demande afin d'aménager une station-service avec un dépanneur sur le lot 5 125 712.

Adoptée

**DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE DES JOURNÉES DE LA CULTURE DU 29 SEPTEMBRE 2018**

Conformément à l'article 7.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la technicienne en administration dépose devant le conseil le rapport des journées de la culture du 29 septembre 2018 mentionnant les préparatifs, les statistiques et les coûts en fonction des objectifs de l'activité.

**DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTE DU CIRCUIT DES ÉPOUVANTAILS DU 13 OCTOBRE 2018**

Conformément à l'article 7.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, la coordonnatrice aux loisirs, à la culture et aux événements dépose devant le conseil le rapport du circuit des épouvantails du 13 octobre 2018 mentionnant les préparatifs, les statistiques et les coûts en fonction des objectifs de l'activité.

2018-11-05-306

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-02-05-040 – AUTORISATION DE DÉPENSES – CARNAVAL HIVER 2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-02-05-040 adoptée le 5 février 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'a pas eu lieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Fradette

- Que la résolution 2018-02-05-040 soit abrogée et que les crédits soient libérés.

Adoptée

2018-11-05-307

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-03-05-067 – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-03-05-067 adoptée le 5 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** le *règlement* 344-2018 portant sur la gestion contractuelle ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la résolution 2018-03-05-067 soit abrogée.

Adoptée

2018-11-05-308

**REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION — HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 2006-254 du 5 septembre 2006, 2007-024 du 5 février 2007, 2009-278 du 9 novembre 2009, 2010-255 du 7 septembre 2010, 2011-212 du 6 septembre 2011, 2012-254 du 5 novembre 2012, 2013-203 du 9 septembre 2013, 2013-281 du 2 décembre 2013, 2014-324 du 3 novembre 2014, 2015-373 du 2 novembre 2015, 2016-11-07-307 du 7 novembre 2016 et 2017-11-13-284 du 13

novembre 2017 relatives à la politique concernant l'indemnité pour les non-résidents utilisant l'*Aréna régional de Huntingdon* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'*Aréna régional de Huntingdon* exige des non-résidents un montant de 600 \$, taxes incluses, pour l'inscription au patinage artistique ou au hockey mineur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer à l'*Aréna régional de Huntingdon*, sur présentation de la liste officielle des inscriptions, un montant de 600 \$, taxes incluses, pour la saison 2018-2019, à tout jeune de la municipalité qui est inscrit au patinage artistique ou au hockey mineur à l'*Aréna régional de Huntingdon*;
- Le conseil demande que le montant de l'augmentation des frais d'inscription annuel soit indexé au cout de la vie pour les prochaines saisons.

Adoptée

2018-11-05-309

#### **AUTORISATION DE DÉPENSE – DÉPOUILLEMENT DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka organise un dépouillement de Noël le 2 décembre prochain ;

**CONSIDÉRANT** la liste des dépenses prévues annexée à la présente résolution ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste 02 70150 648 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le conseil municipal accepte d'assumer les dépenses selon la liste déposée pour le dépouillement de Noël, le tout pour un montant maximum de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2018-11-05-310

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-10-09-282 AUTORISATION DE DÉPENSE – FÊTE NATIONALE 2019**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-10-09-282 autorisant d'assumer les dépenses pour la Fête nationale 2019 ;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle proposition relativement aux célébrations en marge de la Fête nationale ;

**CONSIDÉRANT** la liste des dépenses prévues annexée à la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le conseil municipal modifie la résolution 2018-10-09-282 afin d'autoriser les dépenses selon la liste déposée pour la Fête nationale 2019, le tout pour un montant supplémentaire de 15 700 \$ à la dernière résolution.

Adoptée

#### **INFORMATIONS**

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la deuxième collecte de feuilles mortes se déroulera le jeudi 15 novembre pour les secteurs ciblés qui ont déjà reçu leurs sacs de collecte ;
- La collecte des ordures se fera aux deux semaines à partir du 19 novembre prochain. Référez-vous au calendrier des collectes situé à la dernière page de votre Stan-Info ou sur le calendrier se trouvant sur le site Internet de la Municipalité.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M<sup>me</sup> la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 19.

(original signé)  
Caroline Huot  
Mairesse

(original signé)  
Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

(original signé)  
Camille Primeau  
Directrice du greffe, des affaires  
juridiques et des services  
citoyens